

A.S. MONTFERRAND FOOTBALL

CHARTRE DE L'EDUCATRICE, EDUCATEUR, SAISON 2022/2023

En signant ma licence à l'A.S.M. Football, moi éducatrice, éducateur, je m'engage à :

- organiser et diriger les séances d'entraînements du groupe qui m'a été affecté
- participer à toutes les compétitions officielles ou amicales de mon équipe
- adopter, sur et hors des terrains, une conduite qui ne puisse porter atteinte aux intérêts de mon club, au renom de mon équipe et à l'image du football
- respecter et ne pas déroger, aux conventions conclues par mon club avec ses partenaires et fournisseurs
- prévenir mon directeur technique et ma dirigeante, dirigeant, responsable d'équipe dans le cas d'une indisponibilité.
- respecter les consignes administratives et sportives ainsi que les horaires de convocations aux entraînements et aux matchs
- être responsable pendant la durée de présence des joueuses, joueurs (arrivée, temps d'entraînement, match et départ)
- respecter les affectations de terrains données par le responsable de la logistique
- porter la tenue fournie par le club pour me rendre aux matchs
- serrer la main des arbitres, délégués, éducatrices, éducateurs, dirigeantes, dirigeants et joueuses, joueurs à la fin de chaque match, et ce quel que soit les résultats de la rencontre
- adopter un comportement sportif à l'égard des joueuses, joueurs et des adversaires et accepter les décisions rendues par l'arbitre.
- être un exemple pour mes joueuses, joueurs, par la maîtrise de soi, ma tenue, mon comportement, mon langage.
- informer, dans les meilleurs délais, le directeur sportif du club de tous les problèmes rencontrés
- ne pas critiquer les choix sportifs, techniques et organisationnels du club auprès des parents ou personnes extérieures au club.
- respecter cette obligation de réserve tout en faisant part de mes interrogations à mes directeurs techniques et sportifs
- prendre la responsabilité de l'ensemble du matériel mis à ma disposition durant la saison et signaler toute disparition ou dysfonctionnement au responsable du matériel
- respecter les règles édictées par le club en matière de recrutement
- participer à toutes les réunions organisées par le Club (assemblées générales, réunions techniques et sportives, manifestations diverses).
- faire valider les thèmes de mes réunions avec les joueurs et leurs parents par le directeur sportif

En cas de non-respect des engagements, le club se réserve la possibilité d'appliquer des sanctions pouvant aller jusqu'à la rupture des accords et ou contrats.

Je pense à mon club en premier

Ne jamais rien lâcher, ne jamais abandonner ... c'est viser le sommet !!!

Je signe à l'ASM Football pour aider les joueurs à s'en donner les moyens

Nom :

Prénom :

Signature :

Association Sportive Montferrandaise

84 Bd Léon Jouhaux - CS 80221
63021 Clermont-Fd Cedex 2
04 73 30 48 66
www.asm-omnisports.com
 ASMOMnisports63